



Projet financé dans le cadre du programme Horizon 2020 de l'Union européenne en faveur de la recherche et de l'innovation, au titre de l'accord de subvention n° 727848.



Établissement de filières alimentaires équitables et multipartites en faveur des céréales du patrimoine, en collaboration avec les grands acteurs du secteur

En France, certains groupes qui cultivent des céréales issues de semences paysannes (membres du Réseau Semences Paysannes) souhaitent travailler avec des opérateurs de filières longues et de plus en plus, les opérateurs à longue chaîne s'intéressent aux variétés des agriculteurs. Ces deux initiatives peuvent-elles trouver un moyen commun de travailler ensemble?

Un intérêt croissant porté aux céréales du patrimoine

Historiquement, les variétés paysannes de blé étaient produites et transformées au sein de filières courtes, dont les acteurs étaient des agriculteurs-meuniers ou des agriculteurs-boulangers, ou bien dans le cadre d'une association directe entre un agriculteur et un boulanger. L'intérêt porté aux produits issus des variétés paysannes a toutefois rapidement progressé ces dernières années et différents types d'agriculteurs, de plus en plus nombreux, cultivent des variétés paysannes. Certains d'entre eux ne veulent pas ou ne peuvent pas transformer le blé dans le cadre des réseaux alimentaires locaux. En outre, la sensibilisation au rôle crucial que jouent les semences dans la mise en place de systèmes alimentaires durables ne cesse de gagner du terrain, tout comme l'intérêt que les consommateurs portent aux semences et aux variétés paysannes. La baisse tangible des marges sur les produits alimentaires conventionnels conduit les grandes entreprises à investir dans l'agriculture biologique et à mener des campagnes commerciales en faveur de produits ayant une grande valeur du point de vue environnemental et écologique. De ce fait, on observe une demande croissante de céréales du patrimoine de la part des grands acteurs du marché (coopératives, minoteries et autres transformateurs privés). Ces acteurs ne sont toutefois pas habitués à transformer les variétés paysannes de céréales et les agriculteurs qui produisent ces variétés n'ont pas l'habitude de les vendre à ce type d'acteurs.

Par conséquent, certains groupes du Réseau Semences Paysannes (RSP) ont décidé de mettre en place de nouvelles filières éthiques, multipartites et fondées sur les valeurs qu'ils défendent. Il s'agit d'un processus long et complexe qui renvoie à la question de l'équité dans le commerce alimentaire.

Constituer des blocs afin de mettre en place des filières de commerce alimentaire équitable : les décisions collectives au cœur de l'action

Au fil du temps, les valeurs défendues par les groupes du Réseau Semences Paysannes se sont traduites en pratiques et en modèles d'organisation sur lesquels repose la mise en place de filières équitables dans le domaine du commerce alimentaire, à savoir une gestion collective des semences, en tant que bien commun de tous les exploitants et dans un souci de justice sociale et à des prix équitables tout le long de la chaîne de valeur, ainsi que le respect de la biodiversité agricole. On retrouve ces valeurs dans toutes les mesures innovantes qui sont prises, ainsi que dans le développement de l'ensemble du secteur. Mais ce processus s'accompagne de nombreuses questions car les grands acteurs du secteur ne partagent pas toujours les valeurs du Réseau Semences Paysannes. Ils tendent par exemple à proposer des organisations économiques qui favorisent l'instabilité des prix, ce qui laisse très peu d'espace aux organisations collectives. Trois questions cruciales ont ainsi été recensées :

La préservation de la dynamique collective – En raison des valeurs politiques qu'elle représente, la dynamique collective est un élément central pour tous les groupes qui cultivent et qui sélectionnent des céréales du patrimoine. Mais il peut être difficile de la conserver lorsque de nouveaux acteurs y participent. C'est pourquoi les associations prennent de nombreuses mesures visant à renforcer la participation, par exemple des formations communes, des réunions à intervalles réguliers, des échanges sur des questions techniques, la gestion collective des plates-formes d'expérimentation et de la sélection végétale, ainsi que la participation obligatoire à diverses activités et la signature d'une charte qui permet de participer à l'initiative.

La définition de prix justes – L'augmentation des prix est aussi décisive car elle a une incidence sur l'ensemble des systèmes alimentaires locaux, sur le développement des chaînes de valeur liées aux céréales du patrimoine et sur la pérennité des projets. L'instabilité des prix et la concurrence avec les agriculteurs-boulangers locaux peut avoir des conséquences sur la mise en place des filières. La pérennité des chaînes d'approvisionnement dépend par ailleurs de deux facteurs très importants : les éléments qui facilitent l'activité des groupes (pour maintenir une gestion dynamique de la diversité) et la recherche sur les semences et variétés paysannes. Ces deux processus doivent être rémunérés, ce qui signifie qu'il faut en tenir compte dans le prix des produits. Ce point a été soulevé

par de nombreux groupes. Enfin, la question de la distribution équitable de la valeur ajoutée tout le long de la filière doit certainement être affrontée au préalable pour éviter un prix final trop élevé et pour faire en sorte que le consommateur ait un meilleur accès au produit final (pain, farine, etc.). En effet, si l'on suit la logique de la segmentation du marché, les grands acteurs ciblent souvent une population aisée qui peut acheter ces produits. La mise en œuvre d'une charte – Il est important que la mise en œuvre de la charte soit adaptée à chaque groupe et aux conditions locales de l'initiative menée. On peut ainsi protéger les valeurs de ces groupes sur le long terme, en particulier lorsque de nouveaux acteurs participent à la chaîne de valeur.

Vers un cadre national multipartite ?

En France, un groupe national de réflexion a été lancé il y a deux ans avec un certain nombre de grands acteurs (coopératives biologiques, minoteries et fabricants de produits boulangers) afin d'assurer le développement du secteur des céréales paysannes au niveau local en tenant compte de différentes questions (orientations des politiques, gestion technique, formations et échanges de connaissances). La principale motivation des acteurs était le désir de mettre en commun diverses questions et de trouver des solutions communes sur les moyens d'organiser des filières alimentaires qui correspondraient aux principes du Réseau Semences Paysannes.

Le groupe a notamment élaboré une charte que doivent signer les différents acteurs du marché qui souhaitent participer à un projet de commercialisation de produits issus des variétés paysannes ou des céréales du patrimoine, et plus particulièrement du blé. Cette charte engage les acteurs à améliorer les semences et les variétés paysannes, ainsi que l'agrobiodiversité, afin de gérer celles-ci comme un bien commun et de mettre en valeur les connaissances et les savoir-faire liés à la production de variétés de blé paysannes.

En raison de problèmes internes, certaines coopératives ont abandonné le groupe (il s'agit surtout de problèmes qui relèvent des politiques car les coopératives ont déplacé leur intérêt vers une intensification du marché biologique), ce qui a conduit à une rupture dans les réunions du groupe et à un coup d'arrêt de la réflexion. Certains acteurs du groupe continueront le travail par eux-mêmes et mettront en œuvre la charte, chacun suivant sa propre voie.



1. E. Flipon, La société Moulins Bourgeois, 2018.

2. E. Flipon, Visite d'un champ avec une coopérative, 2018

La voie à suivre

À l'heure actuelle, le groupe national n'attire plus de nouveaux membres mais sa dynamique sera conservée car la plupart des acteurs qui participent au processus ont reconnu les valeurs de la charte. L'initiative se poursuivra à plus petite échelle et pourrait conduire à la création de réseaux locaux solides. Désormais, une coopération nationale ne semble plus être la solution la plus simple pour mettre en place des filières alimentaires équitables fondées sur les variétés de céréales paysannes.

Aujourd'hui, l'agriculture biologique change d'échelle, ce qui fait naître de nombreuses questions parmi ses acteurs, notamment ceux des organisations de semences paysannes. Mais ils n'y apportent pas tous les mêmes réponses. Plutôt qu'un développement à plus grande échelle, certains acteurs privilégient l'organisation d'une prolifération horizontale, également appelée décentralisation. Dans un proche avenir, la coopération au niveau national de toutes les organisations serait intéressante pour trouver un équilibre entre les instances chargées des politiques et les entités économiques. De plus, à l'échelle nationale, toutes les organisations poursuivent plus ou moins les mêmes objectifs en ce moment, à savoir renforcer les activités de communication et les formations afin de susciter plus d'intérêt chez les boulangers et autres transformateurs car la demande n'est pas très forte de la part de ces acteurs.

Enfin, les grands acteurs (minoteries et coopératives) ont du mal à trouver des points de vente pour leurs produits. Ce besoin de débouchés à court terme est difficile à satisfaire dans le cadre d'une gestion participative à long terme de la sélection végétale : la question du retour sur investissement se pose pour ces acteurs qui tendent à n'investir ni dans la recherche ni dans la mise au point de variétés paysannes et céréales du patrimoine.

Suggested readings

L'agriculture biologique pour nourrir l'humanité, Jacques Caplat (Actes Sud, 2012).

Philip H Howard, présentation orale pendant le congrès final Diversifood.